

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal
Séance du 29 Décembre 2016

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absents : Monsieur Sol Sébastien.

Monsieur Vial Stéphane avec procuration à Monsieur Besse Yann.

Madame Vitale Julie.

- Monsieur le Maire demande à mettre à l'ordre du jour trois points exceptionnels :

- Maintien de l'Office de Tourisme et de la catégorie « promotion du tourisme ». Décide à 5 voix pour et 4 voix contre d'engager la commune de St Jean d'Arves dans une démarche de classement en station de tourisme avec la préparation d'un dossier de classement de son office de tourisme en catégorie 1 en vue de son dépôt avant le 1^{er} janvier 2018.

- Maintien de la taxe de séjour au niveau de la commune : décide de maintenir la taxe de séjour au niveau de la commune.

- Avenant au contrat d'un agent de la garderie : est d'accord pour passer de 28h à 35h du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017 un agent de la halte-garderie.

- Décide de ne pas approuver les tarifs publics des remontées mécaniques 2017-2018 à 5 voix contre et 4 voix pour.

- Donne un avis favorable pour la demande de dérogation de Twinner - Raymond Sports à la règle du repos dominical pour la saison 2016/2017.

- Donne un avis favorable pour la demande de dérogation de la SARL GALAA - Intersport à la règle du repos dominical pour la saison 2016/2017.

- Décide de fixer le prix de la salle de la mairie à 200.00 € par an à l'association OYA 73 pour des cours de yoga. Le Conseil Municipal donne son accord pour continuer cette location pour l'année 2017.

- Décide de mandater le Maire pour finaliser l'achat du 4x4 pour la commune.

- Délibération modificative n°1 du budget communal : compte 275 : + 10 000 €
compte 2111 : - 10 000 €

- Orientations pour l'aménagement du haut de la garderie : en attente du chiffrage de Mr Gilles Charpin.

- Le Conseil Municipal approuve le principe d'adhésion de la commune au SIVAV et le projet de statuts et désigne Eric David et Jean-Paul Balmain pour siéger au sein du Comité Syndical.

- Décide à l'unanimité de procéder à l'inscription du cadran solaire d'Entraigues au répertoire des Monuments Historiques.

Questions diverses :

- Prendre des arrêtés de péril sur divers hameaux de la commune.